

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

Etaient présents : MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, NICOLLE Laurent, GAUTIER Gérard, PORCHER Patrick, BARILLEAU Maxime, FAJOLE Didier, Mmes BOUCHER Christine, LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne

Absent excusé : Mme GUÉRIN Yolande

Absents : Mme PAVY Virginie, MM. HARDONNIERE Patrice

Date de convocation : 21 mars 2018

Date d'affichage : 4 avril 2018

Nombre de membres :

En exercice	13
Présents	10
Votants	11

Madame Jocelyne PAVY a été élue secrétaire de séance.

Madame Yolande GUÉRIN a donné procuration à Madame Jocelyne PAVY.

////////////////////////////////////

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2018

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 mars 2018. Il demande si ce dernier appelle à des observations. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

////////////////////////////////////

Ordre du jour

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Il propose d'ajouter le point suivant : signature de conventions ENEDIS.

////////////////////////////////////

Décisions Municipales dans le cadre de la délégation (18.29)

Recettes de fonctionnement	412 211,58 €
Dépenses de fonctionnement	372 591,54 €
Excédent de l'année N	39 620,04 €
Déficit de l'année N	
Report année N-1	
Excédent de l'année N-1	50 323,61 €
Déficit de l'année N-1	
Résultat de fonctionnement de l'année	89 943,65 €
Recettes d'investissement	57 050,09 €
Dépenses d'investissement	46 836,75 €
Excédent d'investissement N	
Déficit d'investissement N	
Report de l'année N-1	
Excédent d'investissement N-1	
Déficit d'investissement N-1	
Résultat d'investissement de l'année	10 213,34 €
Restes à réaliser	
Recettes	13 239,00 €
Dépenses	3 496,29 €
Solde des restes à réaliser	9 742,71 €
Besoin de financement	19 956,05 €
Affectation du résultat	89 943,65 €
1068 titre de recette	
002 report de fonctionnement	89 943,65 €
001 report déficitaire/excédentaire	10 213,34 €

////////////////////////////////////

Affectation du résultat 2017 : budget assainissement (18.32)

Le Conseil municipal,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
 Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement,
 Vu la clôture du budget assainissement,
 Vu la délibération n°18.15 approuvant le transfert des excédents du budget assainissement vers le budget général,
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit sur le budget général de la commune :

Recettes de fonctionnement	25 125,21 €
Dépenses de fonctionnement	24 403,85 €
Excédent de l'année N	721,36 €
Déficit de l'année N	
Report année N-1	
Excédent de l'année N-1	6 188,23 €
Déficit de l'année N-1	
Résultat de fonctionnement de l'année	6 909,59 €
Recettes d'investissement	76 987,15 €
Dépenses d'investissement	4 130,27 €
Excédent d'investissement N	
Déficit d'investissement N	72 856,88 €
Report de l'année N-1	
Excédent d'investissement N-1	
Déficit d'investissement N-1	
Résultat d'investissement de l'année	72 856,88 €
Restes à réaliser	
Recettes	
Dépenses	
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
Affectation du résultat	6 909,59 €
1068 titre de recette	0,00 €
002 report de fonctionnement	6 909,59 €
001 report déficitaire/excédentaire	72 856,88 €

////////////////////////////////////

Affectation du résultat 2017 : budget auberge (18.33)

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement,
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Recettes de fonctionnement	57 617,55 €
Dépenses de fonctionnement	79 638,81 €
Excédent de l'année N	
Déficit de l'année N	-22 021,26 €
Report année N-1	
Excédent de l'année N-1	
Déficit de l'année N-1	27 012,72 €
Résultat de fonctionnement de l'année	-49 033,98 €
Recettes d'investissement	154 999,08 €
Dépenses d'investissement	194 928,54 €
Excédent d'investissement N	
Déficit d'investissement N	
Report de l'année N-1	
Excédent d'investissement N-1	
Déficit d'investissement N-1	
Résultat d'investissement de l'année	-39 929,46 €
Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	
Affectation du résultat	-49 033,98 €
1068 titre de recette	0,00 €
002 report de fonctionnement	-49 033,98 €
001 report déficitaire/excédentaire	-39 929,46 €

////////////////////////////////////

Imposition 2018 (18.35)

Le maire rappelle au conseil municipal que le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 171 433 € compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts communiqués par les services fiscaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'appliquer une augmentation de 2 % sur la taxe d'habitation et la taxe foncière bâti uniquement. Cette augmentation représente une hausse de 0,3 % des taxes.

La taxe foncière non bâti ne sera pas augmentée afin de ne pas impacter le monde agricole déjà en difficulté.

L'assemblée fixe, **à l'unanimité**, ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2018 à :

TAXES	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	15,50 %	15,81 %
Taxe foncière bâti	23,07 %	23,53 %
Taxe foncière non bâti	42,22 %	42,22 %

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction Départementale des finances publiques.

//

Budget primitif 2018 : budget commune (18.36)

Le conseil municipal vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement 488 221,00 €
- Section d'investissement 421 233,00 €

//

Budget primitif 2018 : budget auberge (18.37)

Le conseil municipal vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement 7 200,00 €
- Section d'investissement 200,00 €

//

Budget primitif 2018 : budget lotissement (18.38)

Le conseil municipal vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement 213 963,00 €
- Section d'investissement 154 234,00 €

//

Vente de la parcelle C5 – tranche 3 – lotissement des Grands Jardins (18.39)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des habitants de la rue du Clos des Vignes sont intéressés par la parcelle C5 de la tranche 3 du lotissement des Grands Jardins. Ils souhaiteraient agrandir leur parcelle existante.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la mise en vente de la parcelle C5 du lotissement des Grands Jardins à un prix de 16 000 euros TTC.



POLLENIZ : propositions pour une harmonisation de la lutte contre le frelon asiatique

POLLENIZ qui est la nouvelle dénomination de la FDGDON, suite à la fusion de la FDGDON et de la FREDON Pays-de-la-Loire, propose la signature d'une convention entre la collectivité et la FDGDON 72. Cette convention engage la commune à prendre en charge financièrement une partie du coût des destructions de nids de frelons asiatiques facturées aux particuliers.

En outre, la convention stipule la nomination d'un référent local, formé par l'organisme à la reconnaissance de l'espèce. Il assurera le lien entre la collectivité et la FDGDON 72.

L'organisation de l'enlèvement des nids par des prestataires référencés par POLLENIZ ainsi que la gestion administrative et comptable par la FDGDON 72 sont également inscrits dans cette convention.

Le conseil municipal décide d'attendre avant de prendre une décision finale. Une communication auprès des administrés sera faite afin de les sensibiliser à ce phénomène : tutoriel de fabrication d'un piège, communication des prestataires etc.



Renouvellement du contrat SEGILOG – logiciels et prestations de services mairie (18.40)

Le Maire indique au conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la commune arrive à échéance. La société SEGILOG, propose le renouvellement du contrat pour une durée déterminée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2018, non prorogeable par tacite reconduction.

En contrepartie des prestations fournies par SEGILOG, la commune devra verser :

- la somme de 3 861,00 euros HT sur la durée du contrat pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels de la société, soit un versement annuel de 1287,00 euros HT.
- la somme de 429,00 euros HT sur la durée du contrat pour la maintenance des logiciels et la formation du personnel, soit un versement annuel de 143,00 euros HT.

Les montants indiqués ci-dessus ne sont pas révisables pendant la durée du contrat.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

//

Circulation des poids-lourds sur le pont RD 309 (18.41)

Monsieur le Maire rappelle que des poids-lourds s'engagent de façon récurrente sur le pont de la RD 309 desservant Fercé-sur-Sarthe à La Suze-sur-Sarthe. Leur passage est interdit, la signalisation l'indiquant est pourtant mise en place.

Dernièrement, un camion a sérieusement endommagé le pont. La déclaration a été faite auprès des services départementaux. Le pont sera prochainement réparé, le coût des réparations est élevé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **s'inquiète** du trafic des poids-lourds sur le pont de la RD 309
- **alerte** le Conseil Départemental de la Sarthe, propriétaire du pont
- **s'alarme** des conséquences pour l'avenir du pont

//

Club Animation Loisirs et Cinéambul 72

Le Conseil Municipal est informé que le Club Animation Loisirs souhaite mettre en place sur la commune des séances de cinéma. L'association Cinéambul 72 propose des séances de cinéma avec la diffusion de films récents. Dans un premier temps, la Maison pour Tous sera proposée pour accueillir ces séances.

//

Conventions avec Enedis

Afin de bénéficier des données relatives aux flux énergétiques sur le territoire de la commune et d'une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité, Enedis propose la signature de conventions.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ces conventions



Affaires diverses

- Le Maire donne lecture d'un courrier reçu par l'Association Val de Sarthe Citoyen concernant les compteurs Linky. Il sera transmis au conseil municipal par e-mail.
- Dans le cadre d'une résidence d'artiste à Moulin Sart, une personne âgée de 80 ans ou plus est recherchée pour la réalisation d'une œuvre photographique.
- Les adresses des sites internet de la commune sont données aux membres du conseil municipal afin d'améliorer son référencement :
 - www.fercesursarthe.fr
 - www.lotissementdesgrandsjardins.fr
- Une réunion de préparation pour l'événement du 11 novembre est prévue le vendredi 20 avril à 20h30 à la Maison pour Tous. L'ensemble des associations sont invitées.
- Mme Jocelyne PAVY et Mme Marion LE BLAY rendent compte du Conseil d'Ecole du 22 mars
- Suite à la rencontre avec 5 jeunes du village, Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de création d'un préau.
- La prochaine commission scolaire-jeunesse se déroulera le lundi 16 avril à 20h30.
- Dates des prochains conseils municipaux : mercredi 25 avril à 19h30 (sous réserve) et mercredi 23 mai à 19h30.

La séance est levée à 22h30.



Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 18.29 à 18.41.

M. DHUMEAUX Dominique	M. BERGUES Philippe	M. GAUTIER Gérard	M. NICOLLE Laurent

M. HARDONNIERE Patrice	M. FAJOLE Didier	Mme GUERIN Yolande	Mme LE BLAY Marion
ABSENT		ABSENTE	
Mme BOUCHER Christine	M. BARILLEAU Maxime	Mme PAVY Jocelyne	M. PORCHER Patrick
Mme PAVY Virginie			
ABSENTE			